

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 30 Mai 2008

Commission n° 77 - Désignations - Voeux - Motions

DECISION N° 77/03

OBJET : Motion relative au devenir du 2^{ème} régiment de hussards de Sourdun.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Conseil général, notamment dans son article 66,

Vu l'avis de la Commission n° 1 – Aménagement Durable du Territoire et Environnement,

DECIDE

D'émettre la motion suivante :

CONSIDERANT Le courrier du 18 février 2008 adressé au Ministre de la défense par le Président du Conseil général de Seine-et-Marne, relatif au devenir du 2^{ème} régiment de hussards de Sourdun et la réponse très insatisfaisante qui lui a été apportée le 7 mars 2008,

CONSIDERANT L'éventualité d'un départ rapide du régiment basé à Sourdun, conséquence de la démarche de Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P.),

CONSIDERANT La menace que fait peser l'abandon de la garnison de Sourdun, sur l'équilibre des bassins de vie de Provins et de Nogent, tant pour l'économie, les commerces, le logement, que pour les établissements scolaires et les services publics,

CONSIDERANT Que cette fermeture aurait de lourdes répercussions pour la commune de Sourdon, les collectivités voisines du Provinois et du Nogentais et sur les personnels civils et militaires,

LES ÉLUS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

DEMANDENT Au Ministre de la Défense et au Gouvernement de suspendre ce projet de fermeture de la garnison de Sourdon et d'engager une concertation préalable, au motif des graves conséquences pour l'Est seine-et-marnais, ses communes rurales et ses alentours,

EXIGENT De l'Etat qu'il affirme sa présence et celle des services publics dans les territoires ruraux de Seine-et-Marne,

DEMANDENT Au Gouvernement de suspendre ce projet, ou à défaut de prévoir l'installation d'une nouvelle unité et en tout état de cause de tenir compte des efforts très importants consentis par le Département et par les collectivités territoriales du Provinois et du Nogentais, pour accompagner la professionnalisation récente et notamment les conditions optimales de logement des 400 familles du régiment, représentant 1 900 habitants, dont 630 enfants,

DEMANDENT Un programme d'accompagnement pour les personnels touchés par ce projet, ainsi qu'un plan d'accompagnement des territoires destiné aux collectivités concernées pour compenser ces pertes d'emplois avant toute décision définitive.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

